

Mercredi 7/12/2016

Un air dégradé en PACA : une situation qui pourrait perdurer plusieurs jours

La situation actuelle de mauvaise dispersion atmosphérique observée dans une grande partie de la France (Région Parisienne, Lyonnaise, Vallée de l'Arve) concerne également la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les rejets atmosphériques liés au transport, au chauffage et aux industries s'accumulent et occasionnent une élévation des concentrations de polluants dans l'air.

Des niveaux élevés en particules et en dioxyde d'azote, notamment dans les villes

Les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse sont aujourd'hui en procédure préfectorale d'information pour risque de pollution aux particules.

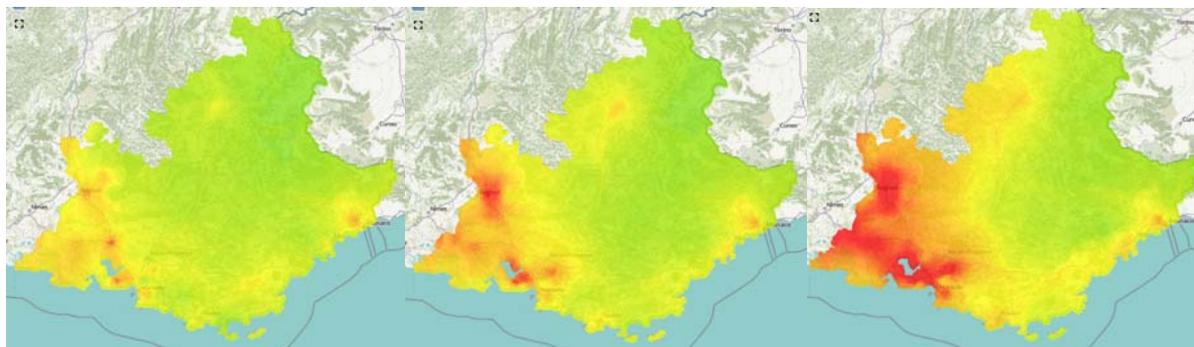
Des niveaux élevés en SO₂ dans les environs de Martigues

Dans le sud de Martigues, des pointes importantes en dioxyde de soufre ont été relevées ce matin durant les premières heures du jour malgré des mesures préventives de réductions des rejets industriels prises dès la veille au soir.

« Plus de 1000 µg/m³/h en dioxyde de soufre (SO₂) ont été relevés durant 2 heures à 6 et 7 heures ce matin, c'est exceptionnel » explique Sébastien Mathiot, ingénieur référent zone étang de Berre à Air PACA.

Quelle évolution pour les jours à venir ?

Pour les deux jours à venir, compte tenu de la stabilité des conditions météorologiques prévues par Météo France, Air PACA ne prévoit pas d'amélioration de la situation en matière de qualité de l'air. Cette situation pourrait perdurer jusqu'à la semaine prochaine. Les prévisions sont accessibles quotidiennement en page d'accueil du site internet airpaca.org.



Prévision des niveaux en particules pour mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8/12/2016

Quels gestes pour préserver ma santé et limiter la pollution ?

Je suis une personne sensible (enfants, personne âgée, femme enceinte, personne souffrant de troubles respiratoires ou cardiovasculaires), **pour protéger ma santé :**

- Je limite mon exposition aux produits irritants (tabac, peintures, chauffage au bois, pollens..)
- Je maintiens mes pratiques habituelles d'aération et de ventilation
- Je limite mes déplacements aux abords des grands axes routiers, notamment aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h)

En cas de symptômes ou gêne inhabituelle, je prends conseil auprès de mon médecin.

Pour limiter la pollution:

- Je privilégie le covoiturage, les transports en commun, les déplacements à pied et en vélo
- Je reporte les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.
- Je respecte l'interdiction des brûlages à l'air libre.

Contact Presse :

Sébastien Mathiot
06 80 08 75 82